

L'Algérie et le partenariat euro-méditerranéen face aux fluctuations des prix du pétrole

BELMEDJAHED Nouara Nawel, doctorante, université Abdelhamid Ben Badis-Mostaganem.

E-mail : belmedjahed-nawel@live.fr

HAMMOU MAMMAR Nawel, doctorante à l'université d'Oran 2.

E-mail : Hamounawel82@outlook.fr

Résumé :

Depuis la libéralisation de l'économie algérienne, plusieurs partenariats ont été conclus en vue de permettre le libre échange, le plus importants d'entre eux est le partenariat euro-méditerranéen. En outre, l'Algérie opère principalement avec le continent européen, néanmoins, ces derniers temps, de nouveaux fournisseurs opèrent avec l'Algérie. De plus, L'économie algérienne est connue par la grande contribution des revenus des hydrocarbures dans les recettes de l'Etat. En conséquence, les fluctuations des prix de ces produits influent sur les recettes de l'Etat, notamment ceux du pétrole. Le présent travail s'intéresse au partenariat euro-méditerranéen, en Algérie, dans les circonstances de la baisse des prix du pétrole, notamment, suite au contrechoc pétrolier de 2014, à l'aide des statistiques de la banque mondiale, l'ONS et le ministère de l'énergie.

Mots clés : PEM, partenariat, libre échange, hydrocarbures

ملخص:

منذ انتهاج الجزائر اقتصاد السوق تم انعقاد عدة شراكات أهمها الشراكة أوروبومتوسطي. تتعامل الجزائر عامة مع الدول الأوروبية لكن في الأونة الأخيرة أصبحت تتعامل مع موردين جدد. إضافة إلى ذلك يعرف الاقتصاد الجزائري بمساهمة عوائد المحروقات في إيرادات الدولة خاصة منها البترول مما يؤدي بتأثر الاقتصاد الجزائري بتذبذبات اسعار البترول لما تخلفه من آثار على إيرادات الدولة. هذا البحث يهتم بالشراكة الأورو متوسطي مع الجزائر في ظل انهيار أسعار البترول نتيجة الأزمة النفطية الأخيرة، أزمة 2014، و ذلك بالاستعانة بإحصائيات البنك الدولي و الديوان الوطني للإحصائيات و كذا إحصائيات وزارة الطاقة.

الكلمات المفتاحية: الشراكة أوروبومتوسطي، الشراكة، التبادل الحر، المحروقات

Introduction

L'économie algérienne a connu une transition passant d'une économie dirigée vers une économie de marché. Ceci a permis à l'ouverture du marché algérien au libre échange. A cet effet, l'Algérie a conclu plusieurs accords, à l'instar de l'accord du partenariat Euro-méditerranéen en 2005. Ceci dans le but de faciliter les échanges entre les pays européens et l'Algérie. Ce partenariat a déjà été conclu avec les autres pays du Maghreb, l'Algérie est le

dernier pays à avoir adopté le processus de Barcelone. Cependant, L'Algérie est connue par ses richesses souterraines, à l'image du gaz naturel et du pétrole. Les revenus de ce dernier représentent l'un des plus grands revenus de l'Etat, toutefois, les fluctuations des prix du pétrole ont des conséquences directes sur l'économie, des conséquences qui peuvent être sévères.

Quelles sont les conséquences de la baisse des prix du pétrole à l'ère du PEM ?

Cependant, cette recherche s'intéresse au partenariat euro-méditerranéen dans les circonstances d'une baisse de pétrole, enregistré en 2014 et ses conséquences sur l'économie algérienne, en se basant sur l'analyse de la situation de l'économie actuelle suite au contrechoc pétrolier de 2014, et ce à l'aide des statistiques du ministère de l'énergie, de l'ONS et celles de la banque mondiale.

Pour ce faire, nous avons élaboré le travail de la manière suivante. En premier lieu, nous allons aborder le partenariat euro-méditerranéen. En second lieu, nous présenterons le partenariat euro-méditerranéen en Algérie. En dernier lieu, nous allons explorer la situation algérienne notamment après le contrechoc pétrolier de 2014.

1. Présentation du partenariat Euro-méditerranéen¹

1.1.Genèse du partenariat Euro-méditerranéen

Le partenariat euro-méditerranéen, par abréviation PEM a été créé le 28 novembre 1995, au lendemain des accords de Oslo, appelé aussi "le processus de Barcelone". Les objectifs de ce partenariat pour l'Europe sont les suivants :

- Consolider l'union européenne et sécuriser les frontières ;
- Bénéficier des échanges avec la zone sud et est méditerrané ;
- Promouvoir ses valeurs politiques et morales ;
- Consolider son identité autonome (différente de l'identité américaine).

Le partenariat a été signé par les ministres des affaires étrangères des pays membres de l'union européenne et dix partenaires du Sud et Est méditerranéen, toutefois, la prise de décisions revient à la commission, de même pour la fixation des règles et des conditions ainsi qu'elle prend en charge le suivi et le contrôle de la mise en œuvre et le respect de ses principes.

La mise en œuvre de ce partenariat vise à assurer :

- La paix ;
- La stabilité ;
- Le développement économique ;

¹ O. Morin, le partenariat euro-méditerranéen-a la recherche d'un nouveau souffle, *la revue Etudes*, tome 2, 2005/2, pp1-10

- Le rapprochement culturel.

En ce concerne le Sud, selon Zyed Krichen : « *la prospérité partagée qui est au cœur même du processus de Barcelone est la seule réponse à tous les problèmes sécuritaires* ». Le processus de Barcelone a donné beaucoup d'espoir à la zone sud pour optimiser sa situation économique, politique, et autre. D'ailleurs le processus a été nommé par certains « l'espoir de Barcelone ».

Parmi les avancés du PEM, les suivants :

- Fondation Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures ;
- Assemblée parlementaire euro-méditerranéen ;
- Facilité euro-méditerranéen d'investissement et de partenariat (Femip) ;
- Fonds d'aide européen (MEDA).

Le MEDA est un programme d'aide européen, proposé en juin 1995, il a été créé avec un fonds de 3,5 milliards d'euro pour alimenter la période allant de 1995 à 1999, destinés aux pays du SUD. Néanmoins, ce programme n'a pas atteint ses objectifs, au contraire, il a eu enregistré des résultats négatifs, seul 28,6% des fonds engagés ont été dépensés durant cette période, ceci est dû à la lenteur des procédures de versement.

A cet effet, une conférence a été organisée à Marseille afin de lancer un deuxième programme d'aide MEDA 2, doté d'un nouveau fonds, estimé à 5,35 milliards d'euro pour alimenter la période allant de 2000 à 2006, en associant ses fonds aux prêts de la banque européenne d'investissement (BEI). L'objectif est de promouvoir le tissu économique de la zone Sud de la méditerranée, notamment les PME/PMI.

En 2002, création de la facilité euro-méditerranéenne, permettant l'ouverture de bureaux au sein des pays membre tels que l'Egypte, la Tunisie et le Maroc.

En 2004, les bailleurs de fonds de la BEI unissent leurs efforts en vue de mieux coordonner leurs activités et de mieux se rapprocher de ses objectifs fixés lors du lancement des programmes d'aide.

Etant donné que l'Europe est l'unique bailleur de fonds du partenariat, la prise de décisions lui revient ainsi que le processus du contrôle. Cependant, ceci a été reproché au partenariat, dans la mesure où le succès du partenariat ne pourra être atteint que si la commission fasse participer l'ensemble de ses partenaires à la prise de décisions.

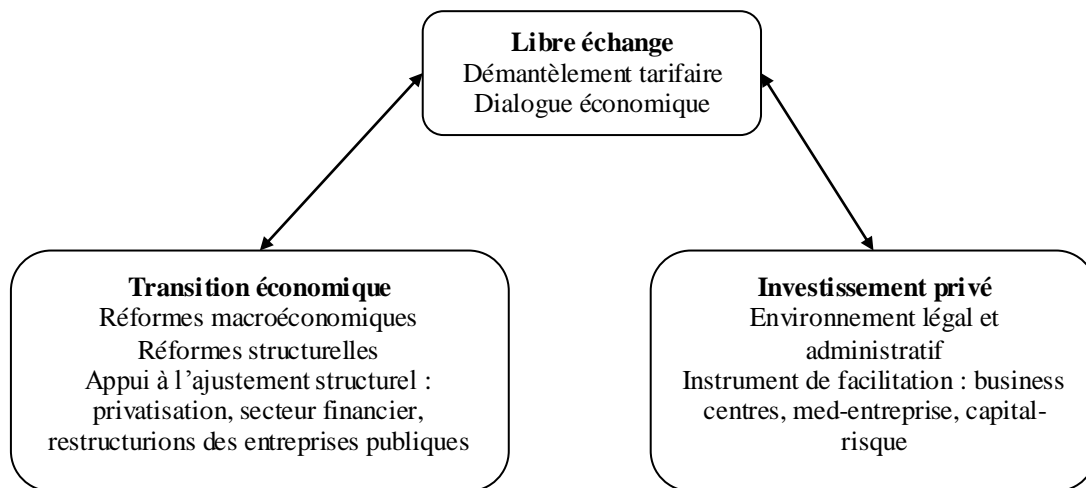
Après l'échec du MEDA, l'objectif du PEM est de créer une zone de libre échange euro-méditerranéen en 2010.

Le 25 février 2004, la commission signe le premier accord de libre échange Sud-Sud à Agadir, jugé comme l'un des grands succès du PEM selon certains auteurs. Cet accord regroupe le Maroc, la Tunisie et l'Egypte ainsi que la Jordanie. De la sorte, le PEM réuni

entre le grand Maghreb et le Moyen Orient, ce qui a créé un nouveau marché rassemblant plus de 100 millions de consommateurs. Cet accord s'engage à aider ces pays techniquement et financièrement, dans le cadre du MEDA, avec une enveloppe financière de 4 millions d'euro.

La figure suivante résume les grands principes de l'intégration économique:

Figure 1. Le libre échange accompagné et encadré



Source : K.KHIAT, **impact du partenariat euro-méditerranéen sur les économies des pays du Maghreb**, mémoire de magistère, univ-oran, 2011, p84.

1.2.Évaluation du partenariat Euro-méditerranéen²

D'après une étude menée par l'institut européen de la méditerranée (IEMed) à travers plus de 370 questionnaires, afin d'évaluer le partenariat euro-méditerranéen, les résultats du PEM sont les suivants :

- Le partenariat est certes diversifié mais reste peu connu ;
- Un intérêt différencié pour le PEM, par exemple les pays du Maghreb portent plus d'intérêts aux PEM par rapport au pays du Machrek ;
- Un degré d'engagement varié selon les États membres de l'UE ;
- Le PEM a été évalué comme étant mûr mais nuancé ;
- Dans l'ensemble, les jugements en faveur du PEM sont plutôt négatifs.

Par ailleurs, l'étude a dressé une liste des réussites du PEM, à savoir :

- L'amélioration du climat des affaires ;
- Les programmes du PEM sont multilatéraux dans le domaine économique ;
- Appuyer la connaissance et l'entente entre les différentes cultures et civilisations ;

²Enquête Euromed auprès d'experts et d'acteurs, évaluation du partenariat euro-méditerranéen : perspectives et réalités, 2010, pp22-27

- Résultats positifs concernant l'éducation, les échanges culturels et dans le domaine de la recherche ;
- Participation du sexe féminin dans la vie économique.

En revanche, l'étude a dressé une liste des échecs du PEM, notant qu'il n'a été réalisé aucun progrès dans les domaines suivants :

- Le partenariat politique et sécuritaire;
- Le développement durable ;
- Le renforcement de la coopération financière ;
- L'intégration économique Sus-Sud (perçue comme un échec total) ;
- La coopération sociale et culturelle ;
- Coopération au sujet de l'immigration, la justice et la sécurité ;
- Mobilité et facilité de la gestion des migrants.

2. Algérie et PEM³

Le PEM a conclu des accords avec le Maghreb, dont l'Algérie, le Maroc et la Tunisie.

2.1. Les accords Tunisie/ UE

Il a été signé en 1995, et est entré en vigueur en 1998. Les droits de douanes étaient à 30% auparavant, suite à la signature de l'accord, ils ont progressivement diminué jusqu'à disparition en 2008. Ceci en vue de faciliter la libération du commerce, notamment, en ce qui concerne les droits puisque il n'y a pas eu d'autres changements, dans la pratique, hormis celui-ci. Cette libéralisation s'est effectuée, progressivement, et en fonction d'un calendrier basé sur une liste de produits :

- **La liste 1** : cette liste concerne les biens d'équipement et des biens intermédiaires qui ne sont pas substitués proches avec des produits locaux. Ces produits qui représentent 12% des importations en Tunisie durant la période 1993-1994, devaient être libéralisés immédiatement.
- **La liste 2** : cette liste concerne le reste des biens intermédiaires et matières premières qui représentent 28% des importations de la Tunisie. Ces produits doivent être libéralisés au bout de cinq ans dont les droits de douanes devront être diminués d'un cinquième chaque année.
- **La liste 3** : cette liste regroupe les biens de consommation dont la production nationale pourrait supporter la concurrence. Ils représentent 30% des importations de la Tunisie. Le démantèlement tarifaire devrait s'étaler sur douze ans.
- **La liste 4** : elle rassemble les biens ayant des substitués étroits avec les produits nationaux. Ils représentent 29,5% des importations de la Tunisie. Les droits des douanes commenceront à être supprimés huit ans après la conclusion de l'accord.

³ K.KHIAT, op.cit, pp107-108.

En outre, la Tunisie a bénéficié, dans le cadre du MEDA 1 et 2, de 14% des opérations de ce programme qui a débuté en 2002

2.2.L'accord Maroc/UE

Les relations du Maroc avec l'union européenne précèdent le processus de Barcelone. Cependant, l'accord du partenariat a été signé à Bruxelles le 26 février 1996 et est entré en vigueur en 2000.

L'accord est conclu en vue d'éliminer progressivement les droits des douanes concernant les produits industriels importés, et ce sur une période de douze ans.

A l'image du modèle tunisien, le Maroc a procédé à un démantèlement tarifaire basé sur des catégories qui sont les suivantes :

- **Catégorie 1** : ce sont les biens d'équipements et matières premières dont le démantèlement est immédiat ;
- **Catégorie 2** : ce sont les produits intermédiaires et produits finis qui n'ont pas de substituts dans les produits nationaux. Le démantèlement se fait progressivement sur une durée de quatre ans ;
- **Catégorie 3** : ce sont les produits fabriqués localement dont le démantèlement se fait progressivement sur neuf ans après une période de grâce de trois ans.

En ce qui concerne les produits agricoles, ils ont commencé à être libéralisés à partir de 2004, ainsi que la libéralisation du commerce agricole réciproque (fruits et légumes, viandes et fleurs).

Par ailleurs, le Maroc a été le premier pays à avoir bénéficié du programme du MEDA, qui s'est achevé le 31/12/2006, bénéficiant ainsi d'une allocation de 1,2 milliards d'euro sur la période 1995-2006.

1.3. Algérie et UE

Le dernier pays maghrébin à avoir signé l'accord de partenariat est l'Algérie, qui l'a signé le 19 décembre 2001, ayant pour objectifs d'atteindre cinq domaines distincts :

- L'ouverture des marchés des produits industriels de manière réciproque ;
- La libre circulation des facteurs de production ne concerne que le capitaux ;
- Le maintien et le contrôle du flux migratoire en provenance des tiers en destination aux pays européens ;
- Libéralisation des échanges réciproques des produits agricoles, de pêche et de produits agricoles transformés qui se fera de manière progressive ;
- Instauration progressive d'une zone économique de libre-échange, pendant une période de transition de douze ans au maximum, à partir de la date d'entrée en vigueur de l'accord.

De plus, l'accord vise d'autres réformes dans divers domaines.

A l'instar des autres pays maghrébins, l'Algérie a procédé au démantèlement en fonction d'un calendrier réparti sur trois étapes :

Première étape : dans cette étape, le démantèlement est immédiat et concerne une liste de 2076 lignes tarifaires dont les droits de douanes sont entre 5% et 15%. Cette liste regroupe les matières premières ou brutes ainsi que les matières non produites au niveau national à usage industriel (industrie chimique, métallurgie, textile, matériaux de construction et céramique)

Deuxième étape : le démantèlement concerne une liste de 1100 lignes tarifaires sur une période de cinq ans à compter de la 3^e année de l'entrée en vigueur de l'accord. Cette liste rassemble les produits agricoles et industriels, les produits pharmaceutiques, pneumatiques, équipements électriques et électroniques hors électroménagers, matériels de transport ferroviaire, automobile et pièces détachées, instruments de contrôle et de mesure, les produits à usage d'énergie et lubrifiants.

Troisième étape : cette étape représente l'achèvement de l'opération de démantèlement qui concerne les produits finis d'une liste regroupant 1964 lignes tarifaires. Sachant que ce calendrier peut être révisé selon les circonstances.

Le tableau suivant résume le processus du calendrier :

Tableau 1 : calendrier de libéralisation des produits industriels en Algérie

Produits	Référence	Nombres de lignes tarifaires	Date d'entrée d'effet	Taux de réduction
Produits visés dans l'article 9 paragraphe 1	Annexe 2	2076	A partir de septembre 2005	100%
Produits visés dans l'article 9 paragraphe 2	Annexe 3	1089	1 ^{er} septembre 2007 1 ^{er} septembre 2008 1 ^{er} septembre 2009 1 ^{er} septembre 2010 1 ^{er} septembre 2011 1 ^{er} septembre 2012	20% 30% 40% 60% 80% 100%
Produits visés dans l'article 9 paragraphe 3	Autres produits que ceux des Annexe 2 et Annexe 3	1964	1 ^{er} septembre 2007 1 ^{er} septembre 2008 1 ^{er} septembre 2009 1 ^{er} septembre 2010 1 ^{er} septembre 2011 1 ^{er} septembre 2012 1 ^{er} septembre 2013 1 ^{er} septembre 2014 1 ^{er} septembre 2015 1 ^{er} septembre 2016 1 ^{er} septembre 2017	10% 20% 30% 40% 50% 60% 70% 80% 90% 100%

Source: K.KHAYAT, op.cit, p118.

En ce qui concerne le programme du MEDA, il vise à :

- Appuyer les réformes économiques ;
- Développement du secteur privé ;
- Equilibre socio-économique et environnement.

L'Algérie a bénéficié de 164 engagement, 30 placement, soit 18,29%, et ce concernant le MEDA1. Pour ce qui est du MEDA 2, l'Algérie a bénéficié de 5,35 mds d'euros sur une période de 7ans. Les engagements du MEDA 2 sont résumés dans le tableau suivant:

Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
engagements	30,2	60	50	45	55	60	46

Source: K. KHAYAT, op.cit, p120.

3. La situation actuelle de l'Algérie

a. Les clients de l'Algérie

En premier lieu, nous allons dresser les 10 premiers clients de l'Algérie.

Tableau 2 : les dix premiers clients de l'Algérie

Unité: En million de DA

PAYS	2013	%	PAYS	2014	%	PAYS	2015	%
ESPAGNE	818 497,9	15,7	ESPAGNE	745 368,7	15,2	ESPAGNE	626 649,8	17,7
ITALIE	705 101,7	13,5	ITALIE	648 042,9	13,2	ITALIE	535 074,1	15,1
GRDBRETAGNE	561 127,9	10,8	FRANCE	543 223,6	11,0	FRANCE	465 412,6	13,2
FRANCE	508 398,9	9,7	GRDBRETAGNE	431 813,3	8,8	GRDBRETAGNE	247 013,5	7,0
U.S.A	480 204,8	9,2	PAYS-BAS	398 870,6	8,1	U.S.A	224 723,4	6,4
PAYS BAS	368 858,9	7,1	U.S.A	377 289,2	7,7	PAYS-BAS	200 281,3	5,7
CANADA	234 871,0	4,5	BRESIL	216 816,9	4,4	TURQUIE	183 659,2	5,2
BRESIL	230 289,8	4,4	TURQUIE	206 547,7	4,2	BRESIL	150 636,0	4,3
TURQUIE	188 282,1	3,6	CHINE	149 223,2	3,0	BELGIQUE	101 603,3	2,9
CHINE	188 117,4	3,6	BELGIQUE	145 805,1	3,0	PORTUGAL	92 704,3	2,6

Source: ONS, 2016.

On remarque que les quatre premiers clients de l'Algérie depuis 2013 est les pays de l'union européenne à leur tête l'Espagne, c'est-à-dire que l'Algérie exporte principalement vers L'Europe. Les chiffres témoignent du partenariat entre l'Algérie et l'union européenne.

b. Les fournisseurs de l'Algérie

Tableau 3 : les dix premiers fournisseurs de l'Algérie

Unité: En million de DA

PAYS	2013	%	PAYS	2014	%	PAYS	2015	%
CHINE	542 643,7	12,4	CHINE	663 702,9	14,1	CHINE	827 920,1	15,9
FRANCE	496 358,9	11,4	FRANCE	510 135,6	10,8	FRANCE	545 187,8	10,5
ITALIE	450 891,9	10,3	ITALIE	406 090,6	8,6	ITALIE	487 139,4	9,4
ESPAGNE	406 409,0	9,3	ESPAGNE	405 050,8	8,6	ESPAGNE	396 695,2	7,6
ALLEMAGNE	227 635,6	5,2	ALLEMAGNE	306 255,6	6,5	ALLEMAGNE	344 289,1	6,6
U.S.A	187 481,9	4,3	U.S.A	230 856,1	4,9	U.S.A	272 863,8	5,3
TURQUIE	164 707,2	3,8	TURQUIE	171 825,9	3,6	TURQUIE	204 860,5	3,9
ARGENTINE	137 621,5	3,2	ARGENTINE	155 704,9	3,3	ARGENTINE	128 675,6	2,5
BRESIL	104 870,1	2,4	REP DE COREE	131 010,8	2,8	REP DE COREE	117 626,2	2,3
INDE	103 808,1	2,4	GRDBRETAGNE	116 517,1	2,5	BRESIL	115 524,3	2,2

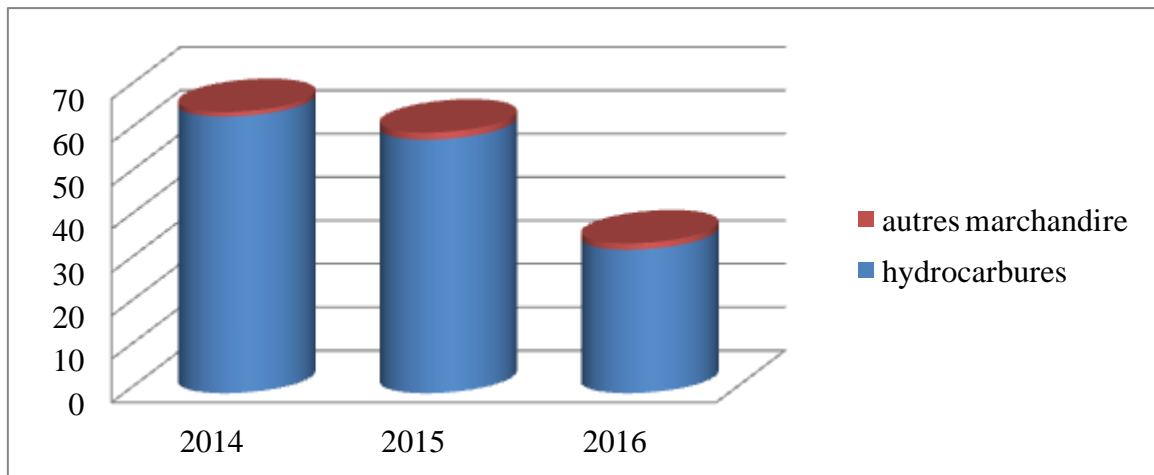
Source: ONS, 2016

D'après le tableau, importe en provenance de divers pays, asiatiques, américains et principalement l'Europe, néanmoins le premier fournisseur de l'Algérie est la Chine.

c. Les exportations

La figure suivante démontre l'évolution des exportations au cours de la période allant de 2014 à 2016.

Figure 2. Évolution des exportations (2014-2016)



Source: conception des auteurs en fonction des données de l'ONS.

D'après la figure, des exportations sont en baisse, essentiellement, en 2016. Ceci est dû à la chute des prix du pétrole qui s'est répercutée sur les exportations. Par ailleurs, la part des hydrocarbures dans les exportations est largement plus supérieure que celles des autres marchandises.

Le contrechoc de 2014 a induit des conséquences sévères sur l'économie algérienne. Pour ce faire, nous allons analyser l'effet du contrechoc sur le secteur de l'énergie, puisque les hydrocarbures sont le produit le plus exporté en Algérie.

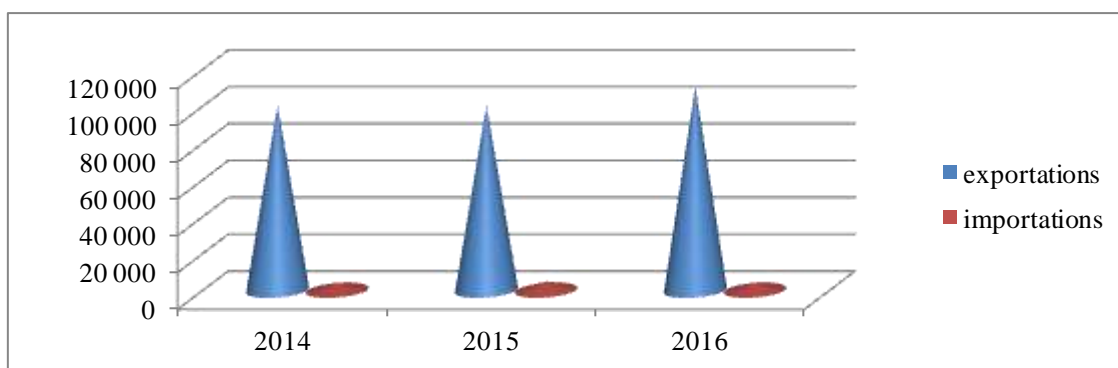
d. L'état des hydrocarbures

Pour étudier la situation actuelle des hydrocarbures, notamment suite au contrechoc pétrolier de 2014, nous allons étudier les éléments suivants :

d.1. Evolution des échanges en hydrocarbures :

La figure suivante démontre part de l'importation et l'exportation dans le domaine de l'énergie.

Figure 3 : évolution des échanges en hydrocarbure (2014-2016)



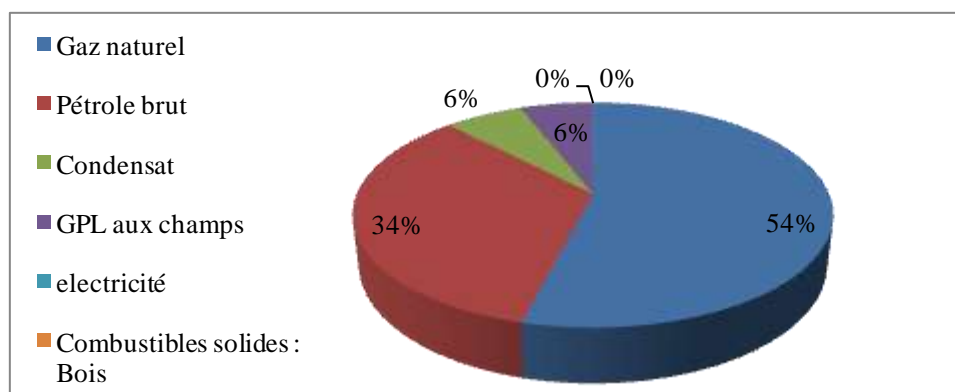
Source: conception des auteurs à partir des données du ministère de l'énergie

La part des importations est inférieure à celle des exportations (sachant que ces produits représentent plus de 95% des exportations en Algérie). L'importation est en hausse par rapport à 2014, néanmoins, elle a enregistré une baisse en 2016. En ce qui concerne les exportations, elles ont connu une baisse en 2015 par rapport à 2014, mais elle s'est relancée en 2016. Ceci peut être expliqué par la hausse des prix du pétrole à partir de 2016.

d.2. La production des hydrocarbures

La figure suivante dévoile l'état de la production des hydrocarbures au cours de l'année de 2016.

Figure 4 : production de l'énergie

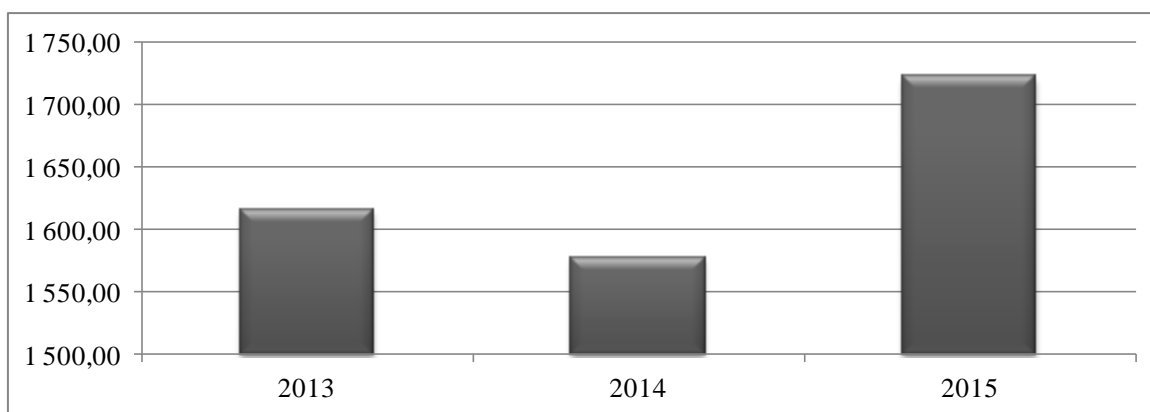


Source: conception des auteurs en fonctions des données du ministère de l'énergie

La figure ci-dessus montre que la part de la production du gaz naturel représente plus de la moitié de la production totale, le pétrole détient la deuxième plus grande part de la production totale. Ces deux produits représentent les produits les plus importants en matière de production dans le marché algérien, les autres produits sont d'une production faible qui ne dépasse pas les 6% de la production totale.

La figure suivante démontre l'évolution de la production globale de l'énergie.

Figure 1 : évolution de la fiscalité pétrolière (2013-2015)



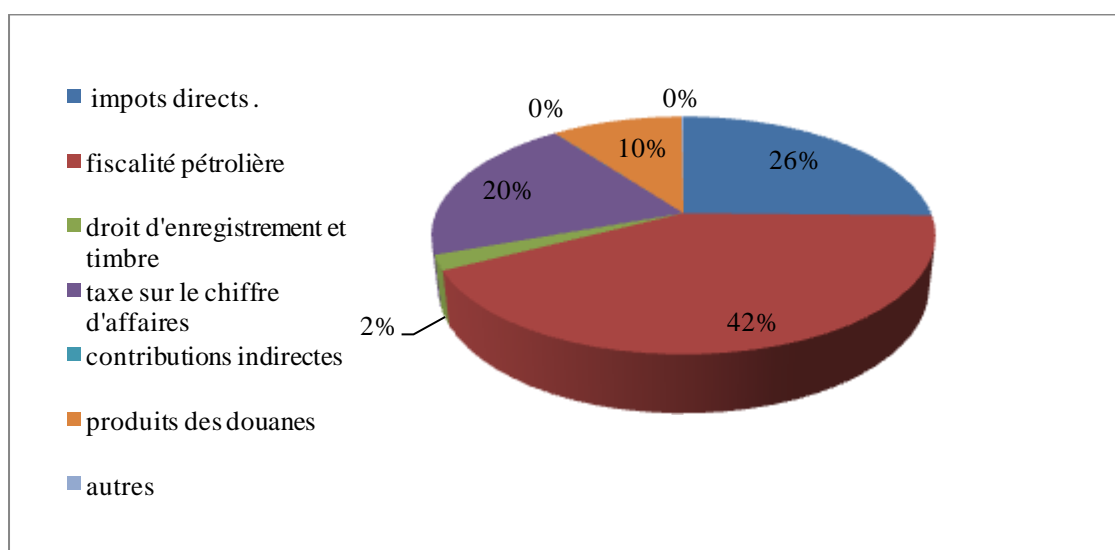
Source: conception des auteurs à partir des données de l'ONS.

On remarque une évolution dans la production pour l'ensemble des produits, la production est fluctuée en ce qui concerne le pétrole et l'électricité. Elle est en baisse pour le condensant et stable pour les combustible solides.

d.3. La fiscalité pétrolière :

La figure suivante dévoile la contribution de la fiscalité pétrolière dans les recettes de l'Etat.

Figure 6 : part des hydrocarbures dans les recettes de l'Etat

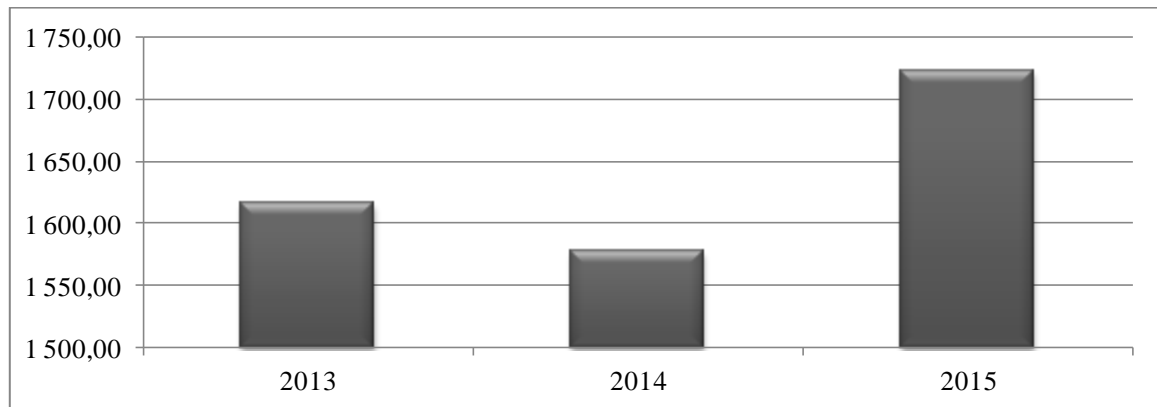


Source: conception des auteurs en fonctions des données du ministère de l'énergie

La fiscalité pétrolière représente 42% des recettes de l'Etat, suivie des impôts directs et de la taxe sur le chiffre d'affaires. En conséquence, les recettes de l'Etat sont majoritairement issues de la fiscalité pétrolière.

La figure suivante démontre l'évolution de la fiscalité pétrolière durant les années 2013-2015.

Figure 7: évolution de la fiscalité pétrolière (2013-2015)



Source: conception des auteurs à partir des données de l'ONS.

D'après la figure ci-dessus, la fiscalité pétrolière a connu une baisse en 2014 suite à la chute des prix du pétrole.

Conclusion

Après avoir présenté le concept du partenariat euro-méditerranéen qui a été évalué par plusieurs experts qui ont révélé ses échecs et ses succès. Nous avons abouti aux résultats suivants :

- Le PEM visant de se rapprocher des pays voisins, notamment ceux du Maghreb et Machrek, néanmoins, les accords ont été conclus plus avec les pays que ceux du Machrek, probablement du au contexte historique et géographique ;
- Dans le cadre du programme MEDA, la Tunisie est le pays le plus avantageux en matière d'aide, comparé aux autres pays maghrébins pourtant le pays est caractérisé par une faible population par rapport aux autres pays maghrébins ;
- D'après une étude de leMED, le PEM a révélé des résultats négatifs et n'a pas encore atteint ses objectifs ;
- L'Algérie est le dernier pays maghrébin à avoir signé l'accord du processus de Barcelone, cependant, les chiffres ont révélé que l'Algérie opère avec les pays européens, principalement, l'Espagne et ce en matière d'importation. En contrepartie, l'Algérie importe le plus en provenance de la Chine.

En ce qui concerne les fluctuations des prix du pétrole, les résultats de la recherche ont révélé ce qui suit :

- Hausse de la production de l'énergie, après avoir enregistré une baisse suite au contrechoc pétrolier de 2014 ;
- La part de l'importation est inférieure à celle de l'exportation, cette dernière s'est relancée en 2016 après avoir connue une baisse, ce qui peut être expliqué par la hausse des prix du pétrole à partir de 2016 ;
- La fiscalité pétrolière représente près de la moitié des recettes de l'Etat ;
- La chute des prix du pétrole a induit à la baisse des exportations des hydrocarbures ainsi que celles des autres marchandises.

Toutefois, il est nécessaire de rappeler, que le bilan qui vient d'être présenté, ici, ne peut être généralisé, d'autres études quantitatives et qualitatives doivent être faites en ce sens. Ce qui peut faire l'objet d'une étude ultérieure, afin d'approfondir ce domaine de recherche et apporter de meilleurs résultats.

Références

- Kenza KHIAT, impact du partenariat euro-méditerranéen sur les économies des pays du Maghreb, mémoire de magistère, univ-oran, 2011, p84. Enquête
- Olivier Morin, le partenariat euro-méditerranée-a la recherche d'un nouveau souffle, *la revue Etudes*, tome 2, 2005/2
- Euromed auprès d'experts et d'acteurs, évaluation du partenariat euro-méditerranéen : perspectives et réalités, 2010
- Statistiques de la banque mondiale
- Statistiques de l'office national des statistiques
- Statistiques du ministère de l'énergie